



Madame Elisabeth Borne

Ministre d'État

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Paris, le 10 juin 2025

Madame la ministre d'État,

Le projet de décret portant diverses dispositions statutaires relatives à la carrière et à l'évaluation des personnels relevant des corps enseignants, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale présenté en CSA ministériel le 6 mai prévoit des mesures qui doivent entrer en vigueur à la rentrée 2025. Or, à ce jour, celui-ci n'est toujours pas publié. Ce retard est un bien mauvais signal. Il contredit vos nombreux engagements verbaux sur l'urgence et l'importance d'une revalorisation d'une partie des personnels. Si ce retard se transformait en absence d'arbitrage budgétaire favorable, il susciterait une très grande colère de nos collègues. Ce serait perçu, encore une fois sur le sujet de la revalorisation, comme une tromperie de la part d'un gouvernement. Dans un contexte de crise d'attractivité qui s'enkyste, cela serait aussi un bien mauvais signal, synonyme de renoncement de votre part.

La FSU a acté positivement le nouveau principe d'avancement au même rythme pour toutes et tous en classe normale et la déconnexion totale entre avancement d'échelon et évaluation.

Mais elle a voté contre ce projet de décret pour marquer son opposition à l'introduction d'un rendez-vous de carrière qui fasse office de barrage à la classe exceptionnelle, bloquant les perspectives de fin de carrière de nos collègues, dans un contexte d'allongement du en raison notamment du recul de l'âge de départ à la retraite.

Nous avons par ailleurs dénoncé la méthode qui consiste à examiner un texte avant son passage devant le guichet unique.

Les réductions de durée d'échelon prévues par ce projet de décret sont certes loin d'épuiser le sujet de la revalorisation des carrières des personnels enseignants et assimilés, mais revenir sur cette avancée serait un message extrêmement négatif pour nos professions, surtout dans le contexte de crise d'attractivité que connaissent nos métiers .

L'absence d'arbitrage budgétaire ferait peser de surcroît une grande incertitude sur les discussions qui doivent s'ouvrir dès la rentrée sur les rendez-vous de carrières.

Nous vous demandons donc, madame la ministre d'état de nous faire savoir au plus vite quel est l'avenir de ce projet de décret.

Nous vous rappelons nos revendications de confirmation des raccourcissements de durée d'échelon en classe normale et d'augmentation des taux de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Nous vous rappelons également notre exigence d'une réforme de l'accès à la classe exceptionnelle permettant de lever les blocages pour rendre effectif l'application du principe de carrière, tout au long de celle-ci pour tous les personnels, et ainsi améliorer l'attractivité globale des carrières enseignantes et assimilées.

Recevez, Madame la ministre, nos salutations respectueuses.

Sophie Vénétitay - Coralie Benech - Axel Benoist - Guislaine David

